

Sept.
2021**Tous les lycées doivent se doter d'un projet d'évaluation**

VRAI Ce projet d'évaluation est une obligation définie par la note de service du 29 juillet 2021 : « Deux demi-journées doivent être banalisées en 2021 pour élaborer ce projet ».

Le projet d'évaluation condamne toute liberté pédagogique

FAUX « Ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidat·e·s, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves. Cette démarche permet d'enrichir le collectif des réflexions nées de l'exercice de la liberté pédagogique ». Ce projet ne doit donc être ni un carcan ni une liste de procédure.

Le guide de l'évaluation des inspecteur·trice·s généraux·ales s'impose dans nos pratiques

FAUX C'est un guide de conseils, d'aide à la réflexion, collective et de convergence entre les pratiques des un·e·s et des autres. Il reprend d'ailleurs pour une large part des pratiques existantes, et s'inscrit dans le cadre des obligations des programmes et du référentiel métier. Néanmoins, il est inutile d'en faire un point de tension.

Le projet d'évaluation va sécuriser les collègues

VRAI ET FAUX Tout dépend de ce qu'il contiendra : il doit pouvoir sécuriser les collègues sur le rappel de règles incontournables concernant l'assiduité des élèves aux devoirs, la triche et la confiance accordée à l'enseignant·e dans sa pratique d'évaluation. Mais il ne pourra jamais dispenser chacun·e de rendre ses pratiques visibles et compréhensibles par les familles. Pour le Sgen-CFDT, c'est le cadre général qui doit sécuriser les collègues, mais il ne peut s'agir d'une liste exhaustive de toutes les pratiques des un·e·s et des autres.

Le projet d'évaluation doit être prêt pour la Toussaint

FAUX Un premier cadre doit être posé pour engager le long chantier de la réflexion collective. La note de service n'impose aucune date. Pour le Sgen-CFDT, les deux demi-journées de banalisation sont nécessaires, mais pas suffisantes. Il faut laisser du temps pour construire un projet qui fasse sens pour tous. Il est certes utile d'avoir un cadre assez tôt dans l'année, mais il est indispensable aussi de prévoir des temps réguliers de retour et d'amélioration de ce projet.

Le projet doit être voté en conseil d'administration

FAUX Le projet doit être « validé » par le conseil pédagogique et « présenté » au conseil d'administration. Pour le Sgen-CFDT cette formulation, introduite par un amendement du Se-UNSA, est particulièrement floue et va produire des situations très diverses, car elle n'implique pas d'organiser un vote au CA, mais simplement d'informer le CA du contenu du

projet. Cela rend donc la solidité réglementaire du contenu très incertaine et variable : si le projet est voté en CA, c'est avec l'objectif de s'imposer à tou·te·s, obligatoire pour tou·te·s ; si le projet est simplement présenté en CA, c'est uniquement pour information. À noter que si le projet est voté en commission permanente (par délégation de compétence du CA), alors il sera de même niveau de contrainte que s'il était voté au CA.

Le projet rédigé cette année sera ensuite valable définitivement

VRAI ET FAUX L'année scolaire 2021-2022 sera encore une année de transition en lycée général et technologique, d'une part à cause de la situation sanitaire qui reste préoccupante et incertaine, et d'autre part à cause de nouveaux aménagements de la réforme du bac GT.

Dans ce contexte, pour le Sgen-CFDT, le projet d'évaluation ne doit pas être gravé dans le marbre et doit pouvoir être revu si besoin l'année prochaine. Il s'agit avant tout d'initier une démarche qui s'appuie sur les pratiques existantes et permettra aux collègues de rendre visibles collectivement les enjeux de l'évaluation, dans un cadre renouvelé de l'orientation et du baccalauréat. Cela ne peut pas être réglé en quelques heures ni même en quelques mois.

Le projet d'évaluation ne porte que sur la partie des 40 % du bac

VRAI ET FAUX Attention, ce projet d'évaluation est apparu dans le contexte de l'introduction du contrôle continu dans la délivrance du bac. Au sens strict, il ne concerne pas toutes les disciplines à tous les niveaux. Ne sont pas concernées les spécialités évaluées en terminale par des épreuves finales, pas plus que le français et la philosophie qui font également l'objet d'épreuves finales. Les classes de seconde ne sont pas concernées. Il est cependant évident que la réflexion sur l'évaluation concerne aussi ces enseignements. Cela fait longtemps que les collègues se sont saisi·e·s des questions d'évaluation, notes, compétences, contrôle en cours de formation... et le guide des inspecteur·trice·s généraux·ales, de même que la note de service, élargissent le projet d'évaluation à l'ensemble de pratiques d'évaluation. Pour le Sgen-CFDT, il faut prioriser, et — même si la réflexion est globale — commencer par réfléchir aux disciplines et niveaux concernés par les 40 % du bac.

Le projet d'évaluation va imposer un nombre de notes minimales par trimestre

FAUX Ce sont les moyennes annuelles qui serviront pour le calcul du contrôle continu. Pour le Sgen-CFDT, le nombre des notes et leurs poids respectifs sont de la responsabilité des enseignant·e·s. Par contre, il peut être utile de déterminer un nombre minimum de notes annuelles que chaque élève doit avoir obtenu pour considérer que sa moyenne est représentative. Cela peut permettre de déterminer si l'élève doit alors passer une épreuve ponctuelle qui remplacera les notes de contrôle continu. Ce genre d'indications pour être réglementaire doit être voté en CA ou en commission permanente.

Le projet d'évaluation évitera tout conflit avec les familles

FAUX Il est illusoire et pas du tout souhaitable que ce projet puisse prendre en compte toutes les situations d'évaluations pratiquées par les enseignant·e·s. Ce projet doit permettre de donner un cadre collectif et fournir un certain nombre de règles qui permettent à chacun·e de savoir à quoi s'attendre. Cela devrait nous préserver de la plupart des conflits ou des pressions vécues l'année dernière dans un contexte de crise sanitaire.